

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, le **jeudi 16 novembre 2017 à 20 heures 30**.

Étaient présents : **Messieurs CARRÉ – CHAUVENET – JEANNIN et PRUNIER.**

Mesdames BELORGEY - BORDET – GAY - LAMIA – MICHÉA – ROSSIGNOL et SIRUGUE.

Procurations de : **Monsieur FOURNIER à Madame BELORGEY, de Monsieur JAILLETTE à Monsieur CARRÉ, de Monsieur MORIN à Madame BORDET et de Monsieur NATUREL à Monsieur JEANNIN.**

Secrétaire de séance : **Monsieur Jean-Philippe PRUNIER.**

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose aux conseillers, qui l'acceptent à l'unanimité, de reporter à une séance ultérieure, un point inscrit à l'ordre du jour, qui est le suivant :

. proposition d'échange d'une parcelle de terrain avec un viticulteur.

PROPOSITION DE LA SAFER POUR L'ACHAT DE PARCELLES DE TERRAINS PAR LA COMMUNE.

La SAFER propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution, tout ou partie d'un certain nombre de parcelles situées sur la commune, qui pourraient intéresser certains propriétaires fonciers, et notamment les **parcelles cadastrées section ZD numéros 42 et 43**, sises au lieudit « Champs Perdrix », classées en appellation AOC Marsannay, d'une superficie totale de 23a 70ca, dont la commune est joignante par la parcelle cadastrée ZD numéro 100, pour **un coût d'environ 14 000 €**.

Les parcelles cadastrées **section A numéro 24**, lieudit « Le Moulin à Vent » (29a 75ca) ; **section AN numéro 23**, lieudit « La Combe Vaulon » (22a 83ca) ; et **section A numéro 291**, lieudit « Le Dessus de la Manche » (44a 04ca), jouxtant des parcelles communales, pourraient également intéresser la commune, pour un coût d'environ **1 000 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte ces propositions** et autorise le Maire à poursuivre les négociations avec la SAFER. Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2018.

INSTALLATION DE LA VIDÉOSURVEILLANCE.

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que le SICECO (Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or) subventionne l'installation de caméras de vidéosurveillance à hauteur de 50 %, si celle-ci est réalisée par ERDF, mais précise que, dans ce cas, **ERDF facture un abonnement supplémentaire** par point de livraison.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé, dans l'immédiat, de prévoir la mise en place de **2 caméras sur le bâtiment mairie**, point de livraison déjà existant, et d'attendre l'installation de la fibre, pour compléter la réalisation de ces investissements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **valide cette proposition**.

Le Maire précise que, concernant les Points d'Apport Volontaire, de plus en plus encombrés par toutes sortes de dépôts sauvages, la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges envisage la possibilité d'y **installer des caméras mobiles**, afin de lutter contre les incivilités.

PROLONGATION DE LA DESSERTE FORESTIÈRE.

Le Maire expose qu'en raison du dépérissement rapide qui touche une proportion importante de pins noirs, suite à des sécheresses à répétition, les volumes d'arbres à sortir dans les 10 prochaines années, seront conséquents.

Aussi, afin de répondre aux besoins de débardage et de transport de ces volumes par les grumiers des entreprises d'exploitation, **des travaux sur la desserte forestière globale sont envisagés**, notamment des travaux d'ouverture de nouvelles parties de desserte sur des chemins déjà existants ou à concevoir :

- une première ouverture de desserte sur Brochon – Gevrey-Chambertin (environ 2,1 kms) ;
- une deuxième ouverture de desserte entre les communes de Fixin et Couchey, afin de faciliter la sortie des grumiers en direction de la Vallée de l'Ouche (environ 1,7 km pour 60 000 €). Celle-ci permettrait de faire passer tous les camions provenant du massif forestier à destination du nord, en évitant notamment la traversée de Chamboeuf. Les grumiers utiliseraient ainsi la Route Départementale de Flavignerot, Corcelles-lès-Monts et Velars-sur-Ouche.

Cette étude nécessite qu'une commune, Couchey ou Fixin, soit porteuse du projet pour une somme globale de 80 000 € T.T.C., afin de **le lancer et de se faire rembourser au prorata de l'utilisation par chacune d'entre elles. Le reste à charge, après subventions pour l'ensemble des partenaires, serait de 10 000 à 12 000 € à partager.**

Ce projet a été retenu pour étude par l'ONF, mais requiert néanmoins l'avis des conseils municipaux des communes concernées.

Après en avoir délibéré, et considérant que cette solution consiste à renvoyer purement et simplement la circulation des grumiers sur les communes de la Vallée de l'Ouche, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide de surseoir à cette proposition**, afin d'en faire le bilan avec les autres communes, et de préciser certains points, notamment celui relatif à la **répartition future des frais d'entretien** de ce chemin.

Dans l'immédiat, l'Office National des Forêts sera informé de la **décision de refus émise sur ce dossier**.

NOMINATION D'UN 4^{ème} ADJOINT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir envisager l'avenir avec une équipe renouvelée et formée aux affaires communales, il serait bénéfique, pour la collectivité, de **nommer et d'intégrer un adjoint supplémentaire** au trio existant. De plus, la préparation de la Saint-Vincent Tournante 2022 représentant un projet d'envergure, nécessitera une participation assidue de la commune.

En ce qui concerne sa rémunération, le Maire propose de **ne pas augmenter le budget de fonctionnement**, en diminuant sa propre indemnité, ainsi que celle de l'un des adjoints dont la charge de travail semble moindre par rapport aux autres.

Madame Bordet réagit à l'ensemble de ces propositions, et explique que, bien que n'étant pas du tout contre l'idée de nommer ou non un 4^{ème} adjoint, quel qu'il soit, elle réfute cependant les arguments avancés par le Maire, au motif qu'aucun bilan des activités de chacun n'a été réellement effectué, qu'aucune évaluation des domaines de compétences à transférer n'a été réalisée, et que la question des indemnités n'a pas été étudiée en concertation avec les adjoints.

Aussi, après en avoir délibéré, et suite à l'intervention de Messieurs Chauvenet et Prunier, il est décidé **de surseoir à cette nomination**, en vue de déterminer, au préalable, l'enveloppe budgétaire attribuée à ce poste et son origine.

Néanmoins, le principe de la nomination d'un 4^{ème} adjoint en 2018 **est adopté par 13 voix pour et 2 abstentions** (Madame Bordet et Monsieur Morin), et fera l'objet d'une étude clarifiée et approfondie lors d'un prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES.

- Boîte à livres : Monsieur Jeannin fait part d'une demande émanant de l'Association « Entre Loups », visant à mettre en place **une boîte à livres** sur la commune, à proximité de la mairie par exemple. Madame Belorgey précise qu'une opération ponctuelle de ce genre avait été réalisée avec la bibliothèque municipale, mais que cela n'avait pas fonctionné à l'époque. Considérant que cette pratique n'engendre aucun retour attendu et se déroule en totale liberté, il est néanmoins **décidé de tenter cette expérience**, sous réserve d'obtenir des informations complémentaires sur les modalités de sa mise en place.
- Aide aux communes sinistrées : à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide financière d'un montant de **500 €** par le biais de l'Association des Maires de France, aux communes sinistrées de Saint-Martin et Saint-Barthélémy.
- Chauffage de l'église : au nom de l'Association Paroissiale, Madame Rossignol **sollicite une aide financière** de la part de la commune, afin de participer aux frais de chauffage conséquents de l'église, dont bon nombre d'habitants profitent, notamment lors des obsèques. Cette demande sera réétudiée lors du vote du budget primitif 2018.
- Incivilités : le Maire informe les conseillers que des tags ont déjà été réalisés sur le muret en pierre de la toute nouvelle **table d'orientation et sur le banc situé à proximité de celle-ci**.
- Puits de la rue Pasteur : des devis ont été demandés à plusieurs entreprises, en vue de la **mise en valeur du puits remarquable** de la rue Pasteur, et permettront de débattre de cette question lors du prochain Conseil Municipal.
- Salle des fêtes : **une étude acoustique** sera prochainement réalisée par un professionnel dans la salle des fêtes, en vue de sa réfection en 2018. Le coût de cette prestation sera de l'ordre de **1 500 €**, à inscrire au budget primitif 2018.
- Compétence scolaire : le Maire informe le Conseil Municipal que, lors du prochain Conseil communautaire, la décision visant à **retrocéder ou non la compétence scolaire** aux communes de l'ex Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin, devra être prise. En fonction de la décision finale, il faudra éventuellement s'orienter vers la **création d'un service commun**. Madame Belorgey précise qu'au vu des sondages effectués, la tendance pour la rentrée prochaine serait un **retour à la semaine de 4 jours**.

- Comité consultatif environnement : Madame Gay informe les conseillers que ce Comité prépare diverses animations pour 2018 : le **nettoyage de printemps le 07 avril**, un **Troc Plantes le 28 avril**, ainsi qu'une exposition ou une conférence sur l'environnement ou la biodiversité au cours du 2^{ème} semestre 2018.

Séance levée à 22 heures 55.